

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 10 MARS À VINGT HEURE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES POTS, DÛMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE, SALLE DE LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PIERRE-HENRI JALLAIS, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION : 4 MARS 2022

PRÉSENTS : MM ARNOUX, BONNAUD, DANTON, DUBOIS, GRIMAUD, JALLAIS, LE MONNIER, LECUYER, MARCHAND, POIRET, RICARDEAU, SALLAFRANQUE, SICAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : MM ARNAUD (pouvoir à E. LECUYER) et NEAU (pouvoir à S. DUBOIS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fabrice ARNOUX

Le PV du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

Lisa CALZADA se présente au conseil municipal. Elle réalise un service civique à la mairie en tant qu'ambassadrice du lien social et du numérique. Sa mission consiste à aider les habitants de la commune, notamment les personnes âgées, en trouvant des solutions pour améliorer leur mode de vie.

À ce jour, elle a débuté la réalisation d'un annuaire qui, lorsqu'il sera terminé, permettra aux habitants d'avoir des liens directs vers des entreprises de La Chapelle des Pots et de ses alentours qui pourraient leurs être utiles.

Elle a également fait passer un questionnaire, distribué avec le « Chapelain express », dans lequel elle recensait l'avis des habitants sur cet annuaire ainsi que les idées qu'ils pouvaient avoir à y ajouter.

Enfin, elle a pu avoir un premier contact avec certaines personnes âgées de la commune car elle a assisté à 2 interventions de M. JOBLET, conseiller numérique de la CDA, ce qui a été très enrichissant pour elle puisque cela lui a permis de voir la façon dont il se comportait face à ces personnes.

Lisa a pour projet d'aller à la rencontre des habitants afin de discuter avec eux, ce qui lui permettra de mieux comprendre les besoins de ceux-ci et de pouvoir les aider.

Ce sont ces rencontres qui détermineront la suite de son travail.

1. REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE (10032201)

Mme BONNAUD expose que le tarif de vente des concessions dans le cimetière n'a pas été modifié depuis 2014. Il est actuellement de 120 €. Compte tenu des tarifs appliqués dans les cimetières alentours, elle propose de porter le prix de la concession trentenaire à 200 € à compter du 14 mars 2022. M. SICAUD indique que les tarifs du colombarium et des cavurnes qui sont respectivement de 700 € et 350 € pour 30 ans pourraient également être révisés puisque les concessionnaires ne supportent pas les coûts de travaux inhérents à une concession. Le débat pourra être ouvert lors d'une autre réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime accepte cette proposition et fixe le prix de la concession trentenaire à 200 € à compter du 14 mars 2022.

2. REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE (10032202)

Mme BONNAUD expose que le cimetière comporte un certain nombre de sépultures qui ne sont plus entretenues et qui pour certaines, présentent un danger et qu'il convient d'entamer une procédure de reprise des tombes en état d'abandon.

Elle explique que cette procédure s'étale sur plus de 3 ans. Elle propose qu'elle débute le 11 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Maire à entamer la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon dont la liste est annexée,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents en rapport avec cette procédure.

3. FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE (10032203)

Mme DANTON présente les opérations de financement demandées par chaque groupe de travail :

- aménagement de la mairie,
- remplacement d'un jeu à l'aire de loisirs,
- acquisition de matériel : ordinateur portable, standard, téléphones portables agents techniques, décoration de Noël,
- école : installation d'une alarme incendie sonore et visuelle et d'un visiophone au 2^{ème} portillon,
- DECI : installation de la bâche route de Chez Thoreau,
- remplacement de l'éclairage de la salle des fêtes,
- travaux au cimetière suite à la précédente procédure de reprise,
- réparation éclairage public et ajout de prises pour illumination,
- travaux de voirie.

Nous avons un besoin de financement de 154 450 € pour réaliser ces opérations, rembourser le capital des emprunts et combler le déficit d'investissement 2021.

Suite aux choix du conseil municipal lors du vote du budget 2021 qui ont permis des économies conséquentes et en recourant à un emprunt de 100 000 €, nous pouvons nous permettre de réaliser toutes ces opérations sans mettre la commune en difficulté. Il est également suggéré de prévoir 3 lignes supplémentaires pour :

- une application internet pour l'information communale,
- le mobilier de la mairie quand les travaux seront terminés,
- le remplacement du matériel roulant.

Il convient également d'anticiper la hausse des énergies sur ce budget. Le conseil municipal est d'accord avec ces propositions. Le budget sera voté le 14 avril prochain.

M. le Maire rappelle que les peintures de l'école sont à refaire. Il reste 2 salles de classe et le pignon côté arrivée des élèves.

Mme BONNAUD évoque le sujet de l'église. Le chiffrage suite au rapport de la SOCOTEC sur les installations électriques s'élevait à 13 000 € avant la hausse des matériaux. Si le rapport de visite du mois d'avril indique que l'église ne peut plus être utilisée en l'état, nous serons obligés d'évoquer une éventuelle fermeture car nous ne pourrions pas assumer les frais de mise aux normes.

Suite à la réunion du groupe de travail « Finances » du mois de décembre dernier, 4 organismes ont été sollicités. Seuls la Banque Postale et le Crédit Mutuel ont transmis des propositions :

- Banque Postale : prêt sur une durée de 15 ans à taux fixe à 1,11 % pour une échéance annuelle constante ou pour un amortissement constant ;
- Crédit mutuel : prêt sur une durée de 15 ans à taux fixe à 1,44 % pour une échéance annuelle constante ou 1,39 % pour une échéance semestrielle constante.

Mme DANTON expose au conseil municipal qu'au vu de la situation actuelle, la Banque Postale a revu son offre de janvier : elle propose une offre ferme à 1,37 %. Elle rappelle que les taux vont encore augmenter et que cette offre reste en dessous de celle de janvier du Crédit Mutuel qui n'a pas fait connaître son nouveau taux avant la réunion.

Mme DANTON étant proche d'un des organismes bancaires de par son activité professionnelle, elle sort de la pièce lors des débats et ne prend pas part au vote.

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'aménagement de la mairie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000€.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la Banque Postale aux conditions suivantes :

Montant	100 000,00 €
Durée totale de la ligne de prêt	15 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux	Fixe de 1,37 %
Mode d'amortissement	Échéance constante
Versement des fonds	Au plus tard le 10 mai 2022
Calcul des intérêts	30/360
Remboursement anticipé	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	200,00 €

- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Mme DANTON réintègre la réunion. Elle présente les demandes de subventions reçues :

- MFR de Cherves Richemont,
- CAPPELLA : 200 €,
- OM YOGA : 500 €

Elle propose d'accorder comme tous les ans 50 €/enfant à la MFR.

CAPPELLA offrant un service à l'ensemble de la population en réalisant régulièrement des concerts pour la population, elle propose d'accorder les 200 € demandés.

Concernant le yoga, elle rappelle qu'il leur a été accordé 300 € en 2021 pour acheter du matériel dont ils n'ont pas fait l'acquisition. Les comptes fournis présentent essentiellement des frais bancaires, les indemnités kilométriques et le salaire de l'intervenant. Cela se rapproche du fonctionnement d'une auto-entreprise. Il est proposé de leur accorder 200 € afin de compléter les 300 € non utilisés de 2021 afin qu'il puisse acheter du matériel. Mme BONNAUD demande que ce matériel soit stocké dans un bâtiment communal. L'association pourrait-elle également proposer une journée découverte à la population ?

Enfin, elle propose que la dotation de la bibliothèque soit maintenue à 1 000€.

4. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Mme DANTON présente le projet de mise en place de protection sociale complémentaire pour les agents communaux selon l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021. A compter du 1^{er} janvier 2026, l'employeur devra mettre en place une participation obligatoire en santé et à compter du 1^{er} janvier 2025 en prévoyance. Nous reviendrons sur les modalités quand les décrets seront publiés.

5. QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire souhaiterait faire un don pour l'Ukraine. Le conseil municipal est favorable et souhaite donner 1 000 € (1 € par habitant).
- Nous avons reçu une demande d'apprentissage. Nous allons saisir le Comité Technique du Centre de Gestion et présenterons la demande au vote au retour de son avis.
- M. JALLAIS indique que la plantation des arbres fruitiers avec l'école aura lieu le 22 mars. Rendez-vous à 8h30 à l'école pour ceux qui le souhaitent.
- M. LECUYER indique que la conférence de presse sur le dispositif « l'heure civique » aura lieu à la mairie le 25 mars à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.